

QUESTIONS D'ADOS

PREMIERS AMOURS PREMIERS ÉMOIS

VIE AMOUREUSE • SEXUALITÉ

TABAC, ALCOOL, DROGUES : RITES DE PASSAGE ?

ADDICTIONS

ÊTRE UN ADO 2.0 EN TOUTE SÉCURITÉ

RÉSEAUX SOCIAUX ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

SE DÉCOUVRIR ET DÉCOUVRIR LES AUTRES

IMAGE DE SOI

COMMENT PENSER LES LIMITES ET LES RÈGLES ?

DROITS ET RESPONSABILITÉS DE CHACUN

VIOLENCES QUOTIDIENNES : FATALITÉ ? BANALITÉ ? NORMALITÉ ?

HARCÈLEMENT SCOLAIRE



**Agir
avec vous !**



➤ OBJECTIF

L'objectif principal est de proposer un programme d'actions de prévention, de sensibilisation et d'autonomisation pour des jeunes, autour de thématiques qui les préoccupent.

Il est destiné à des groupes d'adolescents de 11 à 15 ans et de 16 à 21 ans.

➤ POURQUOI CE PROGRAMME ?

L'adolescence est une période charnière dans la vie : transformation du corps, relation à l'autre... En parler, s'exprimer peut aider à mieux vivre cette période.

L'équipe de la Maison départementale des adolescents a repéré des besoins à partir des situations individuelles qu'elle accompagne. Elle s'est également appuyée sur les constats formulés par ses différents partenaires.

Ainsi, 6 thématiques ont été dégagées :

- > les addictions,
- > les droits et responsabilités de chacun,
- > l'image de soi,
- > les réseaux sociaux et les nouvelles technologies,
- > la vie amoureuse, la sexualité,
- > le harcèlement.

Elles sont traitées par des professionnels spécialisés dont vous trouverez les modalités d'intervention ci-jointes.

Tous les jeunes de 11 à 15 ans et de 16 à 21 ans peuvent participer à l'une ou plusieurs de ces thématiques.

➤ MODALITÉS DE DÉROULEMENT

Il ne s'agit pas d'un cours didactique, mais plutôt d'une invitation au débat, à la discussion et aux échanges.

- > Un calendrier est établi pendant l'année scolaire. Les 6 thématiques sont abordées chaque trimestre hors période de vacances scolaires (voir calendrier joint).
- > Les séances durent 2h30 (accueil compris) sauf la séance addiction qui dure 2h.

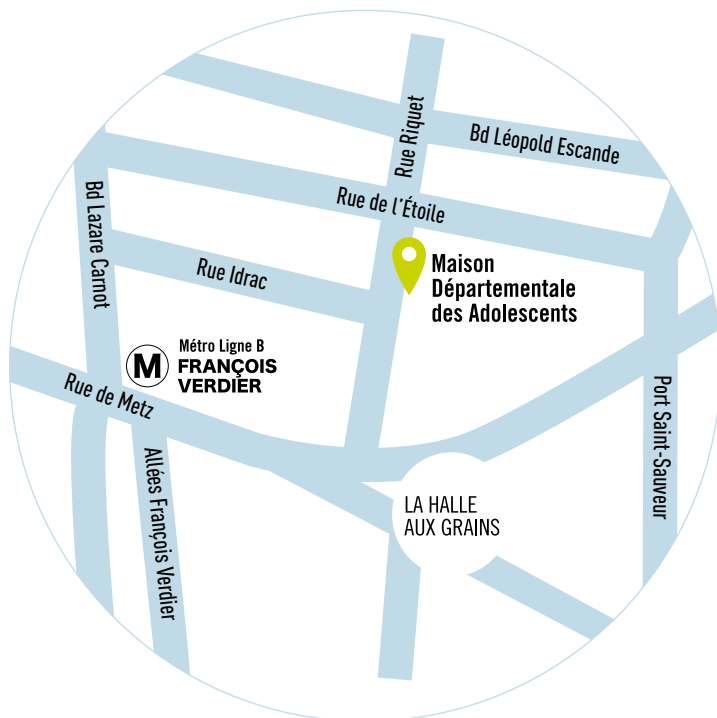


- > Le **nombre de participants est limité à 15** sauf la séance réseaux sociaux et la séance Droits et responsabilités de chacun (12 participants maximum). Des groupes originaires de structures différentes peuvent être mélangés pour la thématique image de soi.
- > Ces séances sont **animées par un ou plusieurs spécialistes de la thématique**. Un professionnel de la Maison départementale des adolescents fait une courte présentation du service en guise d'introduction et clôture la séance en recueillant l'avis des participants, repose le cadre dont il est le garant.
- > **La participation des adultes accompagnants est examinée** au cas par cas par la Maison départementale des adolescents et **si elle est validée elle est nécessairement limitée à 2 personnes**. Les accompagnateurs ne restent pas pendant les séances sexualité et questions juridiques. Si les accompagnateurs ne restent pas pendant la séance, leur présence reste néanmoins obligatoire dans les locaux.
- > **Des supports informatifs et/ou pratiques** sont distribués.
- > **Un questionnaire d'évaluation** est remis aux participants à la fin de chaque séance.

INDICATIONS UTILES

- > Le professionnel accompagnant sensibilise en amont les jeunes à la thématique pour une meilleure implication.
- > Des supports de préparation sont envoyés lors de l'inscription et renvoyés complétés au plus tard 15 jours avant la séance. L'inscription n'est validée qu'à réception de la liste des participants (prénom, nom, âge), et des supports demandés. La MDA se réserve le droit d'annuler la séance si les modalités ne sont pas respectées.
- > La participation doit être volontaire.
 - Les participants adultes et adolescents s'engagent à :
 - respecter le cadre,
 - écouter et respecter la parole ou non parole de chacun,
 - ne pas juger les autres,
 - garder les échanges confidentiels,
 - respecter les horaires et les locaux,
 - ne pas photographier ni filmer dans les locaux de la MDA.
- > Le personnel accompagnant favorise le respect de ces règles.
- > Le commanditaire ne doit pas inscrire deux fois le même groupe sur le même thème.
- > Après collecte des pièces du dossier auprès du commanditaire, la MDA se réserve la possibilité si nécessaire, de mettre en lien l'intervenant avec le commanditaire.

➤ CONTACTS – RENSEIGNEMENTS



**À contacter pour toute inscription
et demande de renseignements :**

**MAISON DÉPARTEMENTALE
DES ADOLESCENTS**

16, rue Riquet – 31000 TOULOUSE
05 34 46 37 64



Les frais relatifs à ce programme sont pris en charge
par la Maison départementale des adolescents de la Haute-Garonne.